

H-France Review Vol. 17 (January 2017), No. 5

Michel Biard, *La liberté ou la mort. Mourir en député, 1792-1795*. Paris : Tallandier, 2015. 363 pp. 23.90€. (pb). ISBN: 979-1-0210-0731-4.

Réponse par Michel Biard, Normandie Université, UniRouen.

Dans un louable souci de permettre une discussion, la rédaction d'*H-France* m'a proposé d'apporter des réponses aux questions posées dans ce compte rendu. Dans un premier temps, j'ai pensé refuser l'offre, puisque ce texte ne comporte pas vraiment de question précise et n'appelle donc pas de réponse. Toutefois, il me semble poser de vraies questions *de méthode*, ce qui m'incite dès lors à réagir.

Passons rapidement sur un premier problème de méthode, la manière même de rédiger un compte rendu. En bonne logique, rendre compte d'un ouvrage suppose d'être tout à la fois informatif et critique (au bon sens du mot). Or, dans le cas présent, une fois les premières lignes passées, qui évoquent « l'érudition » et un « travail rigoureux », Sophie Wahnich propose un long développement sur des questions de méthode historique, appuyé sur des généralités davantage que sur l'ouvrage lui-même. De ce dernier, les lecteurs et lectrices d'*H-France* n'apprendront finalement pas grand-chose, même pas le nombre de Conventionnels décédés de mort non naturelle, et ils n'y trouveront par exemple rien (ou si peu) sur les types de décès, les logiques politiques, la contextualisation de ces morts violentes, les mécanismes juridiques à l'œuvre, etc. Qui plus est, au fil du compte rendu, ils découvriront une critique sur des affirmations qui ne sont pourtant pas les miennes. Ainsi, le passage autour de la phrase « Ils auraient peut-être mieux eu à faire en essayant de sauver leur vie ! » renvoie dans une note de mon livre à l'auteur de cette idée, en l'occurrence le Conventionnel Baudot (et non moi). A titre d'information pour *H-France Review*, je me permets donc de préciser que cet ouvrage, après une présentation du corpus rassemblé puis de l'historiographie, met en lumière la manière dont l'inviolabilité reconnue aux députés dès 1789 a pu être progressivement mise en cause, les divers moyens pour épurer la Convention, les rythmes et la géographie des morts brutales de Conventionnels (près d'une centaine), les caractéristiques de ces décès (exécution, suicide, assassinat, mort en déportation, etc.), l'héroïsation et les propositions de Panthéonisation avortées pour certains d'entre eux. L'ensemble pose la question clé de la radicalisation des affrontements politiques au sein de la Convention (et forcément en dehors d'elle aussi) et de ses lourdes conséquences. Ainsi, s'il n'était pas question d'envoyer les Girondins à la guillotine les 31 mai et 2 juin 1793, mais d'écarter certains d'entre eux de l'Assemblée, la crise multiforme de l'été et de l'automne suivants change la donne. Désormais, éliminer politiquement peut parfois se solder par une élimination physique, octobre 1793 marquant un premier temps fort de ce changement avec plusieurs mises à mort de Girondins.

Mais, au-delà de la forme même du compte rendu de Sophie Wahnich, je voudrais surtout évoquer ici plusieurs points qui d'évidence nous séparent. La mention initiale de l'érudition et de la rigueur ne visaient apparemment qu'à me classer ensuite comme « positiviste », ou au mieux comme historien « froid ». Qu'est-ce à dire, au-delà du caractère de ces qualificatifs conçu d'évidence comme péjoratif ? N'entrent pas du tout dans mes usages le fait d'avoir une idée de départ à démontrer, de manipuler ensuite les sources de manière à ce qu'elles servent cette idée, tout en écartant de ces sources et de mes

notes de bas de page tout ce qui semble contraire à ladite démonstration. Pour cet ouvrage, je suis bien sûr parti de questionnements qui ont fait émerger un corpus neuf, celui des membres de la Convention décédés de mort non naturelle, pour ensuite traquer les archives disponibles, mais sans avoir de pistes préconçues. Nombre des documents d'archives utilisés, en grande partie inédits ou peu connus, ont été découverts grâce aux questions que je me posais, mais n'ont pas forcément confirmé ce que je pouvais imaginer au préalable. Consulter ainsi les fonds d'archives et autres sources pour fonder un ouvrage en « érudition », cela ne tiendrait donc pas d'une pratique usuelle dans l'atelier de l'historien mais ce serait « positiviste » ? Si tel est le cas, je veux bien me considérer comme tel et je suis en sus certain de me retrouver en fort bonne compagnie.

Le second reproche, qui apparaît à plusieurs reprises et va bien sûr de pair avec l'adjectif « froid », est d'être présenté au mieux comme un historien « désenchanté », au pire qui refuse de choisir et de s'engager. J'ai hier été parfois désigné par d'autres auteurs comme « historien néo-jacobin » (qu'est-ce ?) ou comme « historien post-marxiste » (même question !) et voilà que, sous la plume de Sophie Wahnich, je sombre cette fois dans le « relativisme », comme si le tout pouvait au demeurant être compatible. Cela me vaut d'être ici associé, en vrac, au « discours thermidorien », à Mona Ozouf (qui va en sourire), mais aussi à ceux qui « relativisent » en mêlant les fascistes de la République de Salo et les *partigiani* (accusation nettement moins drôle, voire injurieuse). Tout cela parce que mon ouvrage entend aborder un corpus dans sa globalité, sans héroïser les uns et condamner les autres... analyser ensemble les Girondins exécutés et les martyrs de prairial aurait, selon l'auteure du compte rendu, un « prix historiographique, voire épistémologique ». Il y a un an environ, une autre auteure a écrit dans le journal d'extrême-droite *L'Action française*, à propos de mon ouvrage, que c'était un travail sérieux et que je parvenais à émouvoir le lecteur, mais que chacun devait se souvenir de ce que ces Conventionnels avaient été les « bourreaux » de la Vendée. Cette fois, venue d'un tout autre bout de l'« échiquier politique », une critique me reproche de mêler Girondins et Montagnards, donc de faire preuve de « relativisme » et d'être « désenchanté ». Or, d'une part, je persiste et signe quant à mon idée première d'un corpus à traiter *dans son ensemble*, dès lors que ces Conventionnels ont été happés par des mécanismes juridiques qui ne faisaient pas de distinction entre les appartenances partisans. D'autre part, je persiste également dans une volonté de ne pas confondre en moi le citoyen et l'historien. Le premier peut avoir ses préférences ou ses choix partisans, sans que le second soit obligé de les afficher. Par ailleurs, un livre d'Histoire ne doit pas nécessairement être appelé à « éclairer » le présent. Sophie Wahnich a une autre conception de cela, mais libre à chacun/e d'agir comme il/elle l'entend.

Troisième point, à l'en croire, cet ouvrage n'aboutirait finalement à aucune démonstration susceptible d'apporter un « gain historiographique », entre autres parce qu'il négligerait l'apport d'autres sciences que l'Histoire et récuserait la pluridisciplinarité. Ainsi, à propos du suicide, aurait-il fallu non m'en tenir aux sources et m'appuyer sur le livre de Dominique Godineau, mais mobiliser les analyses de Durkheim. Certes, il est toujours possible de s'abriter derrière tel ou tel écrit, mais le chapitre que j'ai consacré au suicide des Conventionnels ne me semble pas affaibli par l'absence de Durkheim. D'ailleurs, ce thème ne saurait être anodin dans le fait que mon ouvrage soit en cours de traduction en langue japonaise. Il existe chez ces Conventionnels une culture de la mort héroïque héritée de l'Antiquité et de divers écrits du XVIII^e siècle sur la mort, bien davantage qu'une « donnée sociale construite à partir des conditions de possibilité ». Ce n'est pas mépriser Durkheim que de le constater. Nombre d'autres appréciations de Sophie Wahnich pourraient aller dans le même sens, notamment à propos du registre des « émotions ». Je n'ai jamais écrit que je rejetais les travaux des historien-ne-s qui travaillent sur ces thèmes, pour autant je ne me sens pas obligé de rejoindre telle ou telle mouvance en vogue dans l'historiographie actuelle. Cela ne veut pas dire la même chose, très loin s'en faut. Restent cette notion de « gain historiographique », mais aussi cette appréciation en vertu de laquelle mon livre contribuerait finalement à faire oublier « le sens vécu des risques » et tiendrait d'un savoir fondé sur les faits, non sur le sens. Quiconque lira *La Liberté ou la mort* (...) conviendra vite que, bien au contraire, l'ouvrage donne à penser sur le sens et pas seulement sur les faits. S'il ne s'agissait que de faits, le corpus traité de manière globale n'aurait justement pas sa raison d'être. Or, ces hommes partageaient, à des degrés

divers, une même culture et ont été broyés en vertu de logiques politiques accompagnées de mécanismes juridiques qui font sens. Pour ne citer qu'elle, l'application de la mise hors de la loi, récemment objet du beau livre d'Eric de Mari, amène nécessairement à penser ensemble le sens *et* les faits. Comment d'ailleurs pourrait-il en être autrement ?

Avant la parution de mon ouvrage, nous en étions tous et toutes réduits à recopier des erreurs, à ne pas distinguer décrets d'arrestation et d'accusation, à ne pas même avoir une liste valable des coupes sombres opérées dans cette Convention décimée, à parfois lire qu'un Conventionnel se suicidait alors par lâcheté, à limiter la question de l'accès au Panthéon pour les Conventionnels à Le Peletier et Marat, à minorer l'importance de l'assassinat du premier pour se concentrer sur le second, etc. En tant que néo-« positiviste » à température inversement proportionnelle à l'ampleur de son « désenchantement », on me permettra d'être ravi d'avoir apporté ici un livre aussi peu important dans l'historiographie. Aux lecteurs et lectrices d'en juger.

Michel Biard
Normandie Université, UniRouen.
biard.m@wanadoo.fr

Copyright © 2017 by the Society for French Historical Studies, all rights reserved. The Society for French Historical Studies permits the electronic distribution of individual reviews for nonprofit educational purposes, provided that full and accurate credit is given to the author, the date of publication, and the location of the review on the H-France website. The Society for French Historical Studies reserves the right to withdraw the license for edistribution/republication of individual reviews at any time and for any specific case. Neither bulk redistribution/ republication in electronic form of more than five percent of the contents of H-France Review nor re-publication of any amount in print form will be permitted without permission. For any other proposed uses, contact the Editor-in-Chief of H-France. The views posted on H-France Review are not necessarily the views of the Society for French Historical Studies.

ISSN 1553-9172